

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° DE-2022-078

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FETES TRADITIONNELLES – Corso 2022 - Modification de la liste des associations participantes et du montant des subventions.

Lors de la séance du 10 février 2022, le conseil municipal a retenu la participation de dix associations au corso des Fêtes de Bayonne 2022 dont l'association du Centre Culturel espagnol. Cette dernière souhaite aujourd'hui retirer sa candidature au profit de l'association ATD Quart Monde.

Il est demandé au conseil municipal de valider le remplacement de l'association Centre Culturel espagnol par l'association ATD Quart Monde et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec son président, la convention de mise à disposition du local nécessaire à la préparation du char.

Il est également demandé au conseil municipal d'annuler la subvention au Centre Culturel espagnol qui sera versée en définitive au bénéfice de l'association ATD Quart Monde. Un acompte dont le montant est fixé à 3 000 € lui sera versé à la mi-juin. Le solde de 1 000 € de cette subvention ainsi que les prix liés au concours du corso (800 € pour le premier du classement, 500 € pour le second et 200 € pour le troisième) seront versés à l'issue des Fêtes, après établissement du classement.

Par ailleurs, quatre plateformes pour la réalisation des chars ont dû être remplacées pour des raisons de sécurité et mises à disposition de quatre associations (Peña Baiona, Euskaldun Buruak, Secours Assistance et ATD Quart monde). Ces plateformes sont maintenant aux normes de sécurité et disposent notamment d'un nouveau coffret électrique. Elles ont été livrées aux quatre associations sans aucune structure susceptible de recevoir les éléments de décoration et d'éclairage. Chacune de ces associations va procéder aux travaux nécessaires à cette mise à niveau. Ces aménagements entraînent des surcoûts qui ne sont pas couverts par la subvention annuelle habituelle.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement, sur présentation des factures acquittées, d'une subvention complémentaire de 2 000 € maximum pour chacune des quatre associations ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés
Non-participation au vote : 1, M. SUSPERREGUI

Par délégation du Maire
David TOURS
Directeur général des services



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne